



Litige avec mon cuisiniste

Par **ribaude**, le **01/11/2008 à 18:35**

Le 10/11/07 j'ai signé un devis de 18 600 € avec un cuisiniste pour une livraison annoncée oralement debut mars (date non précisée sur le devis). Fin février, je le contacte par courriel pour avoir une date fixe, réponse en retour le 18/03 : la cuisine est en commande. Je renvoie un mail le 4/04, il me répond livraison et pose du 26 au 30/05 et la cuisine sera finie.

En fait, il est venu le 3/06 environ 3 heures, puis plus de nouvelles donc nouveau mail le 6/06, il me répond qu'il s'est coupé un doigt. Finalement, il vient par intermittence (panne de véhicule) et ma cuisine est enfin posée. Sauf que : un fileur est trop court, j'ai 1 étagère à bords ronds et l'autre à angles droits, une porte inox est montée à l'envers ...

Je signe le 13/06 un avenant au 1er devis pour un complément de cuisine livrable fin septembre (tjs pas de date stipulée sur ce devis).

J'ajoute que j'ai déjà payé pour 15 600 €.

Le 22/09, j'envoie un mail pour la date de pose, pas de réponse ni à mes messages téléphoniques. Le 4/10 réponse par mail, matériel livré semaine 41.

Fin semaine 43, j'envoie un nouveau mail pour une énième date de livraison. Réponse le jour meme pour RDV le 31/10 à 9h30. (il aurait été hospitalisé 4 jours !)

Le jour dit à 11h45, personne n'est venu, je laisse un message sur son portable pour faire part de mon ras le bol ! 12h15 : fax, mon matériel a été égaré par les magasiniers ! nouveau RDV mercredi 5/11 14h00.

Pour info, ce monsieur a un téléphone portable et il est impossible de lui parler de vive voix.

Voilà l'historique de mon affaire. je voudrais savoir aujourd'hui si au vu de ce résumé, je peux refuser le dernier devis signé d'autant que dans les conditions de vente de ce cuisiniste, il est noté qu'un contrat doit être remis au client et comporter " à peine de nullité les mentions suivantes : conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et le **délai de livraison** ..." J'ai bien eu ce contrat (devis) mais sans précision de date de pose ou de livraison. Et comment puis-je le sommer de terminer ma cuisine ?

Vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous porterez à ce dossier.

Cordialement,

Ribaude

Par **Menilienne**, le **14/11/2008** à **11:29**

Bonjour, rnje rencontre le même problème avec ma cuisine achetée le 20/04 dernier (plus de 11 000€). rnNous avons versé 40% à la commande, le jour de la signature, et 60% le jour de la livraison des meubles. Ils devaient poser la cuisine début juillet, ils ont soit-disant eu un contre-temps sur un chantier, et ne pouvaient plus venir le jour dit. Nous partions en vacances le lendemain. Ils nous ont demandé de leur laisser les clés. Ils ont eu trois semaines pour travailler, et à notre retour le 28 juillet, seulement trois placards étaient posés! Notre electro-ménager ancien trainait au milieu de la pièce et les plaques de cuisson, four etc..commandés chez eux encore sous emballage! Sous la menace, car nous venions d'emménager et que nous ne pouvions, avec 3 enfants, nous permettre de ne pouvoir ni faire la cuisine ni le linge pendant un mois car ils fermaient le 30 juillet pour un mois, un poseur est venu raccorder l'électro ménager mais n'a pas pu faire plus à cause de cotes mal prises et manque de place pour les charnières .. Ils nous ont promis de commander les meubles à bonne dimension pour pose mi septembre. Un mois plus tard, toujours rien d'arrivé. Depuis, nous avons envoyé un recommandé, nous avons eu des échanges d'email et de coups de fil et nous attendons leur bon vouloir pour ce qui reste à faire. Fin septembre, j'ai fait téléphoner une amie qui s'est présentée comme conseillère juridique, et là, soudainement, il venait de recevoir une mail lui disant que nos meubles étaient arrivés! Donc nous avons pris rendez-vous: seulement ils disent qu'ils se sont trompés de jour, ensuite on refixe et ils ne viennent pas, ils n'appellent pas non plus pour prévenir, et pour conclure en beauté, la veille du jour où ils ont juré qu'ils interviendraient, comme vous ils nous disent que la commande est introuvable au dépôt!! Qu'il faut donc recommander les meubles (encore 6 semaines) etc...Je sais qu'ils nous mentent ehonteusement mais je ne peux rien dire, j'ai tout payé! rnQuels sont mes recours?